

CONSEIL MUNICIPAL DE BRIDORE – Procès-verbal de la séance du 2 Novembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le deux Novembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 26 Octobre 2021, s'est réuni salle du Foyer rural (en raison du respect du protocole sanitaire COVID 19) sous la présidence de Madame Pascale MOREL, Maire.

Etaient présents : Pascale MOREL, Thierry BUSSONNAIS, Ginette METE, Yvan ABELARD, Patrick SOETEMONT, Patrick CHEVALLIER, Juliette LALOGÉ, Michel GIRAULT.

Etaient excusés : Guillaume ROUSSELET, Anne-Sophie SOUSA, Tatiana GAONACH, Cyril JAUNEAU, Jean-Noël METE, Michèle AGEORGES, Lionel PARIS.

Tatiana GAONACH a donné procuration de vote à Pascale MOREL.

Michèle AGEORGES a donné procuration de vote à Ginette METE.

Lionel PARIS a donné procuration de vote à Yvan ABELARD.

Madame Ginette METE a été désignée secrétaire de séance.

1. Observations et approbation du procès-verbal de la séance du 30 Août 2021

Observations : Patrick CHEVALLIER fait remarquer que son nom n'a pas été mentionné dans la liste des présents à cette réunion. Ce rajout sera effectué pour régularisation de suite après la réunion.

Approbation : après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le présent procès-verbal.

2. Associations communales : convention de mise à disposition de la salle du Foyer rural, attributions de subventions

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer en cette fin d'année aux associations communales une subvention exceptionnelle d'un montant de 150 € au titre de la relance « COVID 19 » :

- Comité des Fêtes
- Amicale des Anciens Combattants
- Section AFN
- Amicale de l'Age d'Or du Breuil Doré (sous réserves, sera en veille à partir de la fin d'année, vu avec le Président)
- Tennis Club Bridoréen
- Association Familiale – Gym Tonic
- Chorale Bridoré Mifasol

Elle précise qu'à l'avenir, les demandes de subvention devront se formuler par écrit avec en pièces jointes le bilan des activités et le bilan financier, ainsi que leurs projets.

Décision du Conseil Municipal : après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte l'attribution des subventions énoncées ci après :

- Comité des Fêtes
- Amicale des Anciens Combattants
- Section AFN
- Tennis Club Bridoréen
- Association Familiale – Gym Tonic
- Chorale Bridoré Mifasol

Par ailleurs, Madame le Maire propose au Conseil Municipal l'établissement d'une convention d'utilisation de la salle du Foyer rural entre la Commune de Bridoré et les associations communales, uniquement pour celles qui ont une activité hebdomadaire dans la salle, en l'occurrence la Chorale et Gym Tonic. Elle en présente la teneur et demande au Conseil Municipal s'il a des observations ou suggestions à soumettre. Il n'y en a pas. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le contenu de la présente convention et donne pouvoir de signature à Madame le Maire pour signer tous documents afférents à ce dossier.

3. Bâtiment Mairie – Foyer rural – Agence Postale : réfection de la couverture

En amont, Madame le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'un courrier en date du 12 Octobre 2021 de Monsieur le Président du Conseil Départemental concernant la reconduction du Fonds départemental de solidarité rurale – FDSR – destiné aux Communes de moins de 2000 habitants, dont l'appel à projets est lancé depuis le 29 Octobre 2021. Dossier à déposer avant le 15 Décembre 2021 avec délibération du Conseil Municipal.

Madame le Maire donne la parole à Yvan ABELARD, Adjoint au Maire et chargé du dossier de réfection de la couverture du bâtiment comprenant la mairie, le foyer rural et l'agence postale communale. Ce dernier fait part de l'état d'avancement de la présente opération. Trois entreprises ont été consultées, deux devis sont présentés :

- EURL VALET COUVERTURE : 73 414,30 € HT (avec mise à jour du devis établi au Printemps dernier)
- SARL FRELON : 77 069,01 € HT. (tarifs du Printemps dernier maintenus)

Des documents complémentaires ont été demandé concernant les délais d'exécution, le projet de planning et les moyens « humains » et en matériel. La SARL FRELON a fourni un mémoire technique et un livret administratif.

La priorité est de faire une demande d'autorisation en matière d'urbanisme – déclaration préalable – dossier instruit par les Services Architectes des Bâtiments de France (qui peut émettre des prescriptions, d'où coût supplémentaire) et Direction Départementale du Territoire. Yvan ABELARD est chargé de constituer le dossier Urbanisme dans les meilleurs délais, délai maximum de l'instruction 2 mois.

Le Conseil Municipal est décisionnaire pour la demande de subvention qui doit se faire avant le 15 Décembre – FDSR – et le choix des entreprises après avoir obtenu l'autorisation d'urbanisme.

Le plan de financement sera à étudier lors de la préparation du budget 2022.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal charge Madame le Maire de constituer un dossier de demande de subvention auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental dans le cadre du FDSR 2022 – enveloppe projet, et lui donne pouvoir de signature pour tous documents afférents à ce dossier.

4. FDSR 2021 – dossier de régularisation

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il avait fait une demande de subvention au titre de la FDSR 2021. A cet effet, elle lui donne connaissance d'un courrier en date du 13 Octobre 2021 de Monsieur le Président du Conseil Départemental : la Commission a décidé d'accorder à la Commune de Bridoré dans le cadre du FDSR 2021 une subvention d'un montant de 8 048 € au titre de l'enveloppe « socle » pour l'acquisition de matériel informatique et d'un radar pédagogique, sous réserves d'un commencement effectif de ces prestations avant le 15 Novembre 2021 (bons de commande).

Il s'agit maintenant de prendre des décisions sur les 2 prochaines questions à l'ordre du jour.

5. Radar pédagogique

Madame le Maire donne la parole à Thierry BUSSONNAIS, 1^{er} Adjoint au Maire, chargé du dossier. Il donne connaissance des différents devis et de l'analyse qu'il en a faite :

- ElanCité : devis du 12 Avril 2021 - montant 1 833,00 € HT (la première acquisition de radar s'est faite auprès de cette Société qui donne satisfaction) incluant l'assistance
- Trafic : devis du 12 Avril 2021 - montant 1 369,00 € HT – n'enregistre pas les vitesses
- Nicom : devis du 9 Avril 2021 - montant 1 820,00 € HT, incluant contrat de maintenance.

Décision du Conseil Municipal : après en avoir délibéré et à la majorité, Le Conseil Municipal opte pour la proposition de la SAS ELAN CITE pour sa qualité de prestation, montant 1 833,00 € HT. 1 abstention, 1 voix contre ;

Le Conseil Municipal donne pouvoir de signature au Maire pour tous documents afférents à ce dossier

6. Informatique Mairie

Réf. budgétaires 2021 : 10 000 €

Madame le Maire donne la parole à Patrick CHEVALLIER, chargé du dossier. Il présente l'analyse qu'il a effectué sur ce projet, au niveau de l'achat du matériel, la sécurisation des données, les progiciels, le BL GED (Gestion électronique des documents)

Il présente les prestations possibles et les devis de quatre Sociétés :

- 1. FEPP Informatique
- 2. Berger-Levrault (prestataire informatique de la Commune au niveau des logiciels métiers)
- 3. XEFI
- 4. EXOAU

La Société FEPP a fourni une proposition complète au niveau du matériel et sécurisation, en voici les données, montant TTC :

- Cablage Mairie : 3 733,68 €
- Protection réseau : 648.00 €
- Partage de fichier bureautique : 1 460,04 €
- Sauvegardes externalisées : 828.00 €
- Acquisition d'un poste serveur : 2 354.25 €
- Acquisition d'un second poste : 1 974.30 €

La Société XEFI a fourni une proposition au niveau de l'acquisition d'un poste serveur uniquement : 2 260.80 € TTC.

La Société EXOAU a fourni une proposition au niveau de l'acquisition d'un poste serveur uniquement : 4 290,00 € TTC

La Société BERGER-LEVRAULT (qui est le prestataire informatique mairie au niveau des progiciels métiers) a fourni une proposition sur 2 points avec plusieurs alternatives :

- Progiciels métier en local sur le deuxième poste : 8 972,40 € TTC avec sauvegarde externalisée 544.80 € TTC
- Progiciels métier sur Cloud : 1 099.80 € TTC

- BL GED basique : 316,80 € TTC pour l'abonnement sur 3 ans, 2 688.00 TTC pour le paramétrage, 840.00 € TTC pour la formation.

Décision du Conseil Municipal : après en avoir délibéré, en tenant compte des besoins informatique de la Mairie, des crédits budgétaires de l'année 2021 et des critères requis pour l'obtention du FDSR 2021, le Conseil Municipal décide de passer commande dans un premier temps et ce avant le 15 Novembre du Matériel proposé par la Société FEPP hormis l'acquisition d'un second poste, à savoir :

- Cablage Mairie : 3 733,68 €
- Protection réseau : 648.00 €
- Partage de fichier bureautique : 1 460,04 €
- Sauvegardes externalisées : 828.00 €
- Acquisition d'un poste serveur : 2 354.25 €

La commande chez Berger-Levrault, à savoir les progiciels métiers sur Cloud et la Gestion électronique des documents s'effectuera sur l'exercice 2022 après le vote du Budget 2022.

Le Conseil Municipal donne pouvoir de signature à Madame le Maire pour tous documents afférents à ce dossier y compris le mandatement.

7. Services téléphonie et connexion internet

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la présente question a déjà fait l'objet d'une présentation au cours de la dernière séance en date du 30 Août. Une étude a été faite au niveau des prestations « téléphonie et connexion Internet ». Le but est d'apporter des solutions techniques les plus adaptées sur chaque point, notamment en matière de débit et une tarification avantageuse, ainsi qu'un service de proximité. Elle présente donc l'étude (en attendant la fibre optique) qui a été faite sur la situation actuelle et les propositions des deux prestataires qui ont répondu à cette consultation :

- Connect Service : 399,00 € HT
- MG Conseil : 447,00 € HT.

ORANGE n'a pas répondu à la consultation.

Décision du Conseil Municipal : après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal opte pour la proposition de Connect Service – facturation mensuelle 399.00 € TTC, charge Madame le Maire de faire établir le contrat de services répondant aux attentes de la Commune et lui donne pouvoir de signature pour tous documents afférents à ce dossier.

8. Vidéoprotection de la Commune

Madame le Maire présente au Conseil Municipal ce dossier qui a déjà été abordé lors de précédentes réunions. Un diagnostic de vidéoprotection pour la Commune de Bridoré a été établi par les services de la Gendarmerie avec un avis favorable.

Pour la Commune de Bridoré, la mise en place de la vidéoprotection rentre principalement dans le cadre de la prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens.

La vidéoprotection n'est pas simplement un outil technique, c'est un moyen de sûreté à part entière qui doit s'inscrire dans une démarche globale de sécurité alliant des moyens organisationnels, techniques et humains. Ainsi, la vidéoprotection doit favoriser le renforcement des partenariats noués entre les collectivités et les forces de l'ordre.

La loi oblige à informer la population de la présence des caméras sur la voie publique.

La cartographie du présent système propose 2 caméras à implanter :

1. Place de la Mairie
2. Carrefour RD 943 X R12 à Saint-Martin.

Dans ce processus, la Commune a trois objectifs :

- Dissuader la délinquance d'appropriation : amélioration du sentiment de sécurité des citoyens en réduisant les actes d'incivilités, de vandalisme, vols, cambriolages
- Surveiller de manière dissuasive les espaces où la tranquillité publique est régulièrement troublée : incivilités, dégradations, vols
- Identification : de toute personne soupçonnée d'avoir participé à des faits qui engendrent le sentiment d'insécurité.

Plusieurs communes voisines sont en train de mettre en place ce système de vidéoprotection. A cet effet Madame le Maire insiste sur le fait d'être en harmonie avec les communes voisines sur le sujet de la sécurité. Les communes non protégées seront plus sujettes à la délinquance. Elle donne connaissance de l'étude statistique à ce propos des faits recensés sur notre Commune. Le but de la vidéoprotection est d'impacter un effet dissuasif, diminuer la délinquance, aider à la constitution d'un maillage, aider les services de la Gendarmerie dans leurs enquêtes, renforcer le dispositif compte tenu de la configuration géographique de la Commune en limite du Département de l'Indre. Madame le Maire précise également que le visionnage des vidéos est règlementé et ce sous l'autorité du Procureur de la République.

Deux devis ont été établis :

- CITEOS : 23 156,00 € HT
- OBJET DOMOTIQUE : 21 301,00 € HT

Ce projet peut bénéficier d'une aide de l'Etat par le biais du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance. Le dossier est à déposer en Préfecture.

D'autres subventions existent, à étudier.

Le débat s'oriente sur le fonctionnement d'un tel service, son fonctionnement et la réglementation, la maintenance, son efficacité ou pas, de servir également la sécurité des personnes et des biens.

Après en avoir délibéré et à la majorité (1 abstention, 1 voix contre), le Conseil Municipal décide, dans un premier temps, de faire une demande de subvention auprès de la Préfecture au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance sur la base du devis CITEOS. Les premiers dossiers déposés seront les premiers servis. Il est demandé de faire des recherches sur les autres moyens de financement, également sur les

références des deux sociétés précitées. Le Conseil Municipal donne pouvoir de signature au Maire pour tous documents afférents aux demandes de subventions.

9. Questions orales

- Cérémonie du 11 Novembre : cérémonie intercommunale à Saint-Jean Saint-Germain. Un dépôt de gerbe au Monument aux Morts de Bridoré est prévu à 8h15.
- Terrain CCLST : Madame le Maire donne lecture de la délibération du bureau communautaire en date du 7 Octobre 2021 à propos de la cession du terrain appartenant à la Commune de Bridoré, à l'euro symbolique, une partie de la parcelle cadastrée section ZK 22 sise à « La Cabarette », destinée à l'aménagement de la nouvelle station d'épuration. Le bornage a été effectué par le Cabinet BRANLY-LACAZE.
- Concours des villes et villages fleuris : Bridoré catégorie 1 (moins de 1 000 habitants) figure dans le palmarès – niveau 4 pétales. Madame le Maire fait remarquer que le fleurissement devra faire l'objet à l'avenir de nouvelles solutions plus économes en temps, usage de l'eau, désherbage.
- Bibliothèque communale : Madame le Maire reformule le manque de bénévoles, et une baisse de fréquentation des lectrices et lecteurs. Une « Portes Ouvertes » était envisagée le 19 Novembre, sous réserves qu'une publicité soit faite au niveau de la Gazette communale dont la parution est retardée pour diverses raisons. La PO sera reportée en Janvier. Le pass sanitaire est exigé dans les bibliothèques.
- La Gazette communale : Yvan ABELARD fait savoir qu'elle est en cours de rédaction.
- Courriel de Juliette LALOGÉ : vitesse dans la rue de l'église, brise vue autour des bacs à verre et papier. Cette dernière fait part d'une vitesse excessive dans cette petite rue de la part de certains conducteurs (danger pour les enfants et les animaux). Il est évoqué la pose de ralentisseurs, moyens extrêmement bruyants, la limite de la vitesse à 30 kms/heure, à réfléchir. Il est envisagé la pose de brise vue autour des containers à verre et à papier pour contenir l'esthétique de petits dépôts sauvages.
- Poubelles au bord de la RD 943 : il est proposé de prendre un arrêté et d'apposer un panneau incitant au civisme : respect de la nature et orientation vers la déchetterie à Loches
- Cimetière – agrandissement. Un Comité de pilotage est créé avec Ginette METE, Patrick SOETEMONT, Patrick CHEVALLIER et Michel GIRAULT.
- La tonte des berges et des talus, curage des fossés en dehors du Bourg de Bridoré. Il est posé la question du délai de finition pour cette année et l'organisation des services techniques
- Distribution en fin d'année de paniers garnis pour les personnes âgées de 70 ans (à voir aux Saveurs Lochoises et la Boutique près de la gare de LOCHES)..
- Vœux du Maire prévus en Janvier 2022
- Proposition de Michel GRAULT d'organisation une manifestation en mars avec projection d'un vieux film sur Bridoré, en partenariat avec Monsieur Dominique BIDAULT, sous l'égide de la Commune de Bridoré.
- Pot de départ d'un agent des services techniques (retraite). Son remplacement est à l'étude.

La séance est close à vingt-trois heures.

